

PROMOTION INTERNE (LDG-PI)

PRÉAMBULE

Créé par la loi du 26 janvier 1984, le Centre interdépartemental de gestion accompagne les employeurs publics de la petite couronne dans la gestion des ressources humaines. Il leur permet de disposer de conseils et de prestations délivrés par des expert.es pour les aider dans l'application des règles statutaires et la gestion des personnels fonctionnaires et contractuels.

Une mutualisation pour un plus grand nombre d'inscrits sur les listes d'aptitude de la promotion interne

En matière de promotion interne, la mutualisation permet aux affiliés qui ont confié cette procédure au CIG de la petite couronne d'assurer un nombre d'inscrits sur les listes d'aptitude plus avantageux que celui qui s'applique aux collectivités et établissements publics non affiliés.

La mutualisation des recrutements déclarés par les collectivités et établissements publics affiliés permet d'accroître le nombre de fonctionnaires pouvant être inscrits sur les listes d'aptitude, quelle que soit la taille de la collectivité ou de l'établissement public. Ils peuvent ainsi obtenir davantage de postes qu'ils n'en auraient eus, à eux seuls.

Des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne qui reposent sur des choix objectifs

Arrêtées par le Président du CIG de la petite couronne après consultation des comités techniques locaux (futurs comités sociaux territoriaux), les LDG-PI reposent sur des choix objectifs et pondérés qui conduisent à octroyer un nombre de points aux fonctionnaires proposés afin de les départager et de sécuriser les listes d'aptitude pour éviter tout risque de contentieux.

Un accompagnement pour garantir la sécurité juridique des dossiers

Les dossiers font l'objet d'un examen approfondi de la part du service de la promotion interne qui s'assure qu'ils sont constitués dans le respect des règles statutaires.

Une expertise au service des collectivités et établissements publics affilés

Le CIG de la petite couronne est mobilisé à vos côtés et vous permet :

- de bénéficier d'un interlocuteur privilégié : le service de la promotion interne vous guide et vous conseille dans la constitution de vos dossiers ;
- de profiter de journées d'information consacrées à la procédure de la promotion interne : constitution d'un dossier, réalisation de cas pratiques, évolution des règles statutaires, etc.

Une volonté de modernisation

Un projet de dématérialisation des instances paritaires et de la promotion interne a été lancé par le CIG de la petite couronne. Il a pour principaux objectifs :

- de simplifier la saisine par les affiliés ;
- d'améliorer la qualité du service rendu et les relations de travail avec les directions des ressources humaines des collectivités et établissements publics affiliés ;
- de faciliter l'examen des dossiers ;
- d'outiller les secrétariats placés auprès du CIG de la petite couronne et de faciliter l'instruction, la préparation et la tenue des séances.